


PLEXIGLAS®
 Plaque massive

PLEXIGLAS® proTerra
 coextrudé

Produit

PLEXIGLAS® proTerra est un matériau en plaque opaque coextrudé constitué de verre acrylique (polyméthacrylate de méthyle, PMMA). Ces plaques sont composées à au moins 90 % de matière première PLEXIGLAS® recyclée.

Une plaque se compose de 3 couches inséparables. La couleur de l'épaisse couche du milieu, qui est la couche principale, est adaptée à la couleur apparente des couches supérieures. Pour des raisons liées au processus de fabrication, il est néanmoins possible que des variations minimales se produisent au niveau des chants.

Propriétés

En plus des propriétés connues et éprouvées de PLEXIGLAS® telles que

- une excellente brillance de surface
- une grande résistance aux intempéries
- une bonne mise en oeuvre
- une dureté de surface élevée
- un poids moindre – deux fois moins lourd que le verre
- une recyclabilité à 100 %
- une résistance à la rupture 11 fois plus élevée que celle du verre

PLEXIGLAS® proTerra présente également ces particularités :

- il est composé à 90 % de matière première recyclée
- son empreinte carbone est réduite

Applications

Grâce à ces propriétés, PLEXIGLAS® proTerra est particulièrement adapté pour

- les stands d'exposition et les magasins



- les présentoirs
- le mobilier et l'aménagement d'intérieur

Transformation

PLEXIGLAS® proTerra est transformable à l'instar du PLEXIGLAS® standard. Les directives de traitement du PLEXIGLAS® suivantes sont disponibles :

- Usinage du PLEXIGLAS® (N° 311-1)
- Formage du PLEXIGLAS® (N° 311-2)
- Assemblage du PLEXIGLAS® (N° 311-3)
- Traitement de surface du PLEXIGLAS® (N° 311-4)
- Astuces pour la transformation de plaques massives de PLEXIGLAS® (N° 311-5)

Valeurs indicatives des propriétés

Propriétés (incolor, 3 mm d'épaisseur)	Unité	Norme	Valeur
Propriétés mécaniques et thermiques			
Masse volumique	g/cm ³	ISO 1183	1,19
Module d'élasticité Et (valeur de courte durée)	MPa	ISO 527	3 300
Résistance au choc (Charpy)	kJ/m ²	ISO 179	15
Coefficient de dilatation linéaire (0–50 °C)	1/K mm/m°C	DIN 53752	7 • 10 ⁻⁵ 0,07
Résistance à l'usure par galets abrasifs (100 U; 5,4 N; CS-10 F)	% Haze	ISO 9352	20...30
Propriétés électriques			
Résistance de surface	Ohm	DIN VDE 0303	5 • 10 ¹³
Limite de charge électrostatique	V/cm	–	5 000–10 000
Réaction au feu			
Classe de matériaux	–	DIN 4102	B2, inflammabilité normale
Classe de feu	–	DIN EN 13501	classe E
Quantité de fumée	–	DIN 4102	très moindre
Toxicité de la fumée	–	DIN 53436	aucune
Corrosivité de la fumée	–	DIN VDE 0482-267	aucune

Formes disponibles à la livraison: Les plaques de la gamme PLEXIGLAS® *proTerra* sont disponibles au format 3050 x 2050 mm et en diverses épaisseurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter le catalogue

de livraison PLEXIGLAS®. Nous vous renseignerons volontiers au sujet de dimensions (p. ex. longueurs supplémentaires), formats/découpages, et épaisseurs différentes et d'autres conditions sur demande.

Röhm GmbH
Acrylic Products

Riedbahnstraße 70
64331 Weiterstadt
Allemagne

www.plexiglas.de
www.roehm.com

® = marque déposée

PLEXIGLAS est une marque déposée de Röhm GmbH, Darmstadt, Allemagne.
Certifié selon DIN EN ISO 9001 (qualité) et DIN EN ISO 14001 (environnement)

Ces informations ainsi que toute recommandation y afférent reflètent l'état des développements, connaissances et expériences actuels dans le domaine visé. Toutefois, cela n'entraîne en aucun cas une quelconque reconnaissance de responsabilité de notre part et ce, y compris concernant tous droits de tiers en matière de propriété intellectuelle. Nous nous réservons le droit d'apporter tout changement utile justifié par le progrès technologique ou un perfectionnement interne à l'entreprise. Le client n'est pas dispensé de procéder à tous les contrôles et tests utiles au produit.

Il devra en particulier s'assurer de la conformité du produit livré et des caractéristiques et qualités intrinsèques de ce dernier. Tout test et/ou contrôle devra être effectué par un professionnel averti ayant compétence en la matière et ce sous l'entière responsabilité du client. Toute référence à une dénomination ou à une marque commerciale utilisée par une autre société n'est qu'une indication et ne sous-entend en aucun cas que des produits similaires ne peuvent également être utilisés.